

## CODE PERMANENT

---

### Titre

---

Code permanent

### Date

---

- Code permanent Construction et urbanisme : depuis 1971, de périodicité mensuelle (bulletin d'information) et 5 mises à jour annuelles
- Code permanent Environnement et nuisances : depuis 1973, de périodicité mensuelle (bulletin d'information) et des bulletins spéciaux (aucune périodicité)
- Code permanent Audit et commissariat aux comptes : depuis 1996 et de périodicité bimestrielle (bulletin d'information), interrompu en 2001

### Éditeur(s)

---

Editions législatives.

### Support

---

Papier  
Base de données en ligne

### Type de document

---

Code

### Périodicité

---

Publication à feuillets mobiles

### Source du droit

---

Doctrines  
Jurisprudence  
Législation

### Domaines du droit

---

Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier  
Droit de l'environnement

## Contenu

---

### ▪ **CODE PERMANENT CONSTRUCTION ET URBANISME :**

40 rubriques qui rassemblent en 2 volumes, plus de 4 400 pages :

- Les codes sont publiés intégralement, notamment : Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Code des marchés publics et CCAG applicables aux marchés publics de travaux, Code de la voirie routière.
- Les textes non codifiés sont publiés intégralement. Il s'agit de lois, décrets, arrêtés, circulaires régissant le droit de la construction et de l'urbanisme. Ils intéressent, notamment : les documents d'urbanisme, les servitudes, les opérations d'aménagement, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les autorisations administratives ou déclarations pour lotir, construire ou utiliser le sol, la passation des marchés publics et privés...

### ▪ **CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES :**

8 rubriques (air, bruit, déchets, eau, installations classées, produits antiparasitaires, produits chimiques, protection de la nature) qui rassemblent en 3 volumes, plus de 9 400 pages :

- les textes essentiels
- un commentaire pratique
- la jurisprudence : les principales décisions sont reproduites en texte intégral
- des informations diverses : modèles d'arrêtés, adresses utiles (administrations, organismes), tableaux synoptiques...
- une bibliographie

Ainsi, le Code permanent Environnement et nuisances présente l'ensemble de la législation relative à la protection de la nature et à la lutte contre les pollutions.

### ▪ **CODE PERMANENT AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES :**

1 volume, plus de 1 800 pages :

Ce code permanent rassemble les textes légaux (Codes, lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires...) qui font référence aux mots de Commissaire aux comptes, Commissaire aux apports, Commissaire à la fusion, Commissaire à la transformation et les sources internationales, européennes et nationales qui intéressent le droit des comptes. Attention : ce code n'est plus mis à jour depuis 2001

## Type de classement

---

Méthodique

## Clefs d'utilisation

---

### ▪ **CODE PERMANENT CONSTRUCTION ET URBANISME :**

L'ensemble des rubriques est classé par ordre alphabétique et à l'intérieur de chacune d'elles les textes sont classés dans l'ordre chronologique.

- le bulletin d'information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
- la table chronologique générale est précédée d'une liste des rubriques et d'une liste des principales

abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue.

- la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique la rubrique qui le contient

#### ■ **CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES :**

L'ensemble des rubriques est classé par ordre alphabétique et à l'intérieur de chacune d'elles les textes sont classés dans l'ordre chronologique.

- le bulletin d'information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
- la table chronologique générale est précédée d'une liste des rubriques et d'une liste des principales abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue.
- la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique la rubrique qui le contient

#### ■ **CODE PERMANENT AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES :**

- le bulletin d'information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
- la table chronologique générale est précédée d'une liste des rubriques et d'une liste des principales abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue
- la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique la rubrique qui le contient

L'ensemble des rubriques est classé par ordre alphabétique et à l'intérieur de chacune d'elles les textes sont classés dans l'ordre chronologique.

## Notes

---

Les codes "Construction et urbanisme" et "Environnement et nuisances" ont été intégrés dans la base de données Elnet.fr (base accessible sous réserve d'abonnement).

Fiche documentaire réalisée par Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas)

Mise à jour : Sylviane TOUSSAINT (BIU Cujas)

## Liens

---

**[Elnet \(fiche documentaire jurisguide\):](http://jurisguide-cuj.univ-paris1.fr/fiches-documentaires/elnet-editions-legislatives/)**

<http://jurisguide-cuj.univ-paris1.fr/fiches-documentaires/elnet-editions-legislatives/>

## Date de création

---

29-06-2016

## Date de mise à jour

---

03-02-2017

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).